



Versement

1445 W 1-79

Identification :

Intitulé/ Analyse : Recensement général du vignoble dans l'Aube : dossiers individuels par commune (déclaration de propriété de vigne et bulletin de parcelle, déclaration d'exploitation, bulletin de parcelle, notification de plantation ou d'arrachage de vigne à l'institut des vins de consommation courante, déclaration de stock ou de récolte de vin partielle ou totale).

Dates extrêmes : 1956-1963

Importance matérielle : 8,60

Contexte

Service producteur : Office national interprofessionnel des vins/ délégation régionale du Nord-Est.

N° d'entrée du versement : 54855

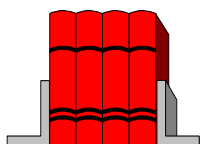
Date d'entrée du versement : 07/02/2005

Conditions d'accès aux documents

Début communicabilité : immédiate

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : août 2009



Présentation

Présentation du service producteur

Créé en 1983 en application de la loi du 6 octobre 1982 qui institue des offices d'intervention dans le secteur agricole, l'Office national interprofessionnel des vins (Onivins) était un établissement public industriel et commercial. L'Onivins assurait la gestion du secteur viti-vinicole. Sa compétence s'étendait également au secteur du cidre. L'Onivins était principalement chargé de :

- maîtriser le potentiel de production, entre autres par la gestion des droits de plantation,
- d'assurer la régulation du marché en favorisant tous les débouchés de la filière vinicole (promotion des exportations, distillation, etc.),
- d'intervenir dans le domaine technique et de la qualité.

En décembre 2005, l'Onivins et l'Oniflor (Office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture) fusionnent en un seul et même établissement public pour former l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes, des vins et de l'horticulture, ou Viniflor.

Depuis le 1^{er} avril 2009, conformément à l'ordonnance n° 2009-325, l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) s'est substitué à Viniflor ainsi qu'à quatre autres offices, à savoir : l'Office de l'élevage, l'Ofimer, l'ONIGC (Office national interprofessionnel des grandes cultures) et l'Onippam (Office national interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales). Les missions de ce nouvel établissement public administratif s'étendent donc aux animaux d'élevage, au lait et produits laitiers, aux fruits et légumes et productions spécialisées, aux produits de l'horticulture, aux vins, aux céréales, aux oléagineux, protéagineux et cultures textiles, au sucre, aux plantes à parfum, aromatiques et médicinales, et aux produits de la mer et de l'aquaculture. France Agrimer est chargé :

- de l'élaboration, de l'analyse et de la diffusion des données économiques du secteur aux opérateurs. Il suit des panels et mène des études sur les grandes évolutions des filières fruits et légumes, vins et horticole.
- d'accompagner la réalisation d'investissements dans les entreprises et de soutenir des actions de promotion et de communication générale en faveur des produits.
- d'informer le public et les professionnels en mettant à leur disposition un service documentation, et en diffusant un certain nombre de publications.

- du contrôle des bois et plants de vigne, et de l'agrément des Vins de pays. Il est également chargé des contrôles dans les secteurs du tabac, du houblon, des fruits et légumes transformés et dans le secteur apicole.
- de soutenir la recherche appliquée et l'expérimentation dans les stations régionales et les centres techniques nationaux en mettant en œuvre des programmes spécifiques.

Dans ses missions plus spécifiques au vin, France AgriMer a en charge :

- la gestion du potentiel viticole grâce à la mise en œuvre de mesures prévues par l'organisation commune du marché viti-vinicole : encadrement des plantations de vignes, prime d'abandon définitif pour certaines aires, soutien en faveur de la reconversion et restructuration du vignoble, etc.
- la régulation des marchés viticoles. L'établissement gère un ensemble de mesures visant à réguler l'offre, à favoriser l'utilisation de raisins et d'alcools viticoles, à encourager les exportations.
- les vins de pays. Ces derniers sont soumis à une procédure d'agrément rigoureuse, alliant contrôle des conditions de production et contrôle organoleptique. France AgriMer prononce l'agrément officiel des vins de pays et coordonne l'ensemble de la filière, de la production à la commercialisation des vins, en concertation avec les instances professionnelles représentatives du secteur des vins de pays.
- la pépinière viticole. FranceAgriMer est l'organisme responsable de la certification des matériels de multiplication de la vigne. A ce titre, il exerce sur l'ensemble de la filière un contrôle de la sélection, de la production et de la commercialisation des plants de vigne.

France AgriMer est présente localement sur le terrain via huit délégations régionales dont la région Nord-Est.

Présentation du contenu du versement

Intérêt du versement

Ce versement contient le recensement général du vignoble aubois de 1956 à 1958. A noter également la présence d'une publication de 1963 : le *Recensement général du vignoble. Cadastre viticole. Aube et Haute-Marne*.

Mode(s) de classement adopté(s)

Les dossiers sont rangés par commune (classement alphabétique suivant celui de l'INSEE) puis par numéro d'exploitation.

Dossier-type : Déclaration de propriété de vigne et bulletin de parcelle, déclaration d'exploitation, bulletin de parcelle, notification de plantation ou d'arrachage de vigne à l'institut des vins de consommation courante, déclaration de stock ou de récolte de vin partielle ou totale.



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 pose comme principe le droit de toute personne à l'information (article 1) et par conséquent, le droit d'obtenir communication des documents détenus par une administration sous réserve que leur consultation ne porte pas atteinte à l'un des secrets protégés par la loi.

Le législateur définit des «secrets absolus» (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi du 15 juillet 2008 sur les archives.

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 15 juillet 2008 en vertu des articles 17 et 18.

La loi Archives n° 2008-696 instaure le principe de la libre communicabilité des archives publiques à toute personne, et révisé les délais spéciaux. Les délais spéciaux sont désormais (suivant le contenu du document) :

- de 25, 50 et 75 ans à compter de la date du document ; le délai de 100 ans tel que le fixait la Loi Archives n° 79-18 étant toujours applicable dans le cas de dossiers ou d'actes mettant en cause des mineurs.

- de 100 et 120 ans à compter de la date de naissance de la personne ou de 25 ans à compter de la date de décès de la personne.

Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

Les dossiers sont communicables immédiatement.



Plan de classement

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1-78	Recensement général du vignoble auboïs : dossiers individuels.	1956-1958
79	<i>Recensement général du vignoble. Cadastre viticole. Aube et Haute-Marne.</i>	1963

1445 W 1-79

Recensement général du vignoble : dossiers individuels classés par ordre alphabétique par commune (déclaration de propriété de vigne et bulletin de parcelle, déclaration d'exploitation, bulletin de parcelle, notification de plantation ou d'arrachage de vigne à l'institut des vins de consommation courante, déclaration de stock ou de récolte de vin partielle ou totale).

1956 – 1963

1445 W 1	Ailleville, Aix-en-Othe, Amance, Arcis-sur-Aube.	1956 - 1958
1445 W 2	Arconville, Argançon, Arrelles, Arrembécourt, Arrentières (exploitations n° 1 à 20).	1956 - 1958
1445 W 3	Arrentières (exploitations n° 21 à fin).	1956 - 1958
1445 W 4	Arsonval, Assenay, Assencières, Aubeterre, Aubigny (devenu Isle-Aubigny), Aulnay, Auxon, Auzon-les-Marais, Avant-lès-Marcilly.	1956 - 1958
1445 W 5	Avirey-Lingey, Avreuil.	1956 - 1958
1445 W 6	Bagneux-la-Fosse, Bailly-le-Franc, Balignicourt, Balnot-la-Grange.	1956 - 1958
1445 W 7	Balnot-sur-Laignes.	1956 - 1958
1445 W 8 - 9	Baroville.	1956 - 1958
1445 W 8	Dossiers n° 11 à 65.	1956 - 1958
1445 W 9	Dossiers n° 66 à fin.	1956 – 1958
1445 W 10	Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Bayel.	1956 - 1958
1445 W 11	Beauvoir-sur-Sarce (devenu Bragelogne-Beauvoir), Bergères.	1956 - 1958
1445 W 12	Bernon, Bertignolles, Bérulle, Bétignicourt, Beurey, Blaincourt-sur-Aube, Blignicourt.	1956 - 1958
1445 W 13	Bligny, Bordes Aumont (Les), Bouilly, Bouranton, Bourdenay, Bourguignons.	1956 - 1958
1445 W 14	Bouy-sur-Orvin, Bragelogne (devenu Bragelogne-Beauvoir), Braux.	1956 - 1958
1445 W 15	Bréviandes, Brévonnes, Brienne-la-Vieille, Brienne-le-Château.	1956 - 1958
1445 W 16	Brillecourt, Bucey-en-Othe, Buchères, Buxeuil.	

		1956 - 1958
1445 W 17	Buxières-sur-Arce, Celles-sur-Ource (dossiers 23 à 80).	1956 - 1958
1445 W 18	Celles-sur-Ource (dossiers 81 à fin).	1956 - 1958
1445 W 19	Chacenay, Chalette-sur-Voire, Chamoy.	1956 - 1958
1445 W 20	Champignol-lez-Mondeville.	1956 - 1958
1445 W 21	Channes, Chaource, Chapelle-Saint-Luc (La), Chapelle-Vallon.	1956 - 1958
1445 W 22	Chappes, Charmont-sous-Barbuise, Charmoy, Charny-le-Bachot, Chaserey, Chassericourt, Chauchigny, Chaudrey, Chauffour-lès-Bailly, Chaumesnil, Chavanges.	1956 - 1958
1445 W 23	Chêne (Le), Chennegy, Chervey, Chesley.	1956 - 1958
1445 W 24	Chessy-les-Prés, Clérey, Coclois, Colombé-la-Fosse (dossiers n° 1 à 25).	1956 - 1958
1445 W 25	Colombé-la-Fosse (dossiers n° 26 à fin).	1956 - 1958
1445 W 26	Colombé-le-Sec (dossiers n° 11 à 93).	1956 - 1958
1445 W 27	Cormost, Courcelles-sur-Voire, Coursan-en-Othe, Courtaout, Courtenot, Courteranges, Courteron.	1956 - 1958
1445 W 28	Coussegrey, Couvignon.	1956 - 1958
1445 W 29	Crancey, Creney-près-Troyes, Crésantignes, Crespy-le-Neuf, Croûtes (Les), Cunfin.	1956 - 1958
1445 W 30	Cussangy, Dampierre, Dienville, Dierrey-Saint-Julien, Dierrey-Saint-Pierre, Dolancourt, Dommartin-le-Coq, Donnement, Dosches, Droupt-Sainte-Marie, Eaux-Puiseaux, Echemines, Eguilly-sous-Bois, Engente, Epagne.	1956 - 1958
1445 W 31	Ervy-le-Châtel, Essoyes.	1956 - 1958
1445 W 32	Etourvy, Etreilles-sur-Aube, Faux-Villecerf, Fay-lès-Marcilly, Fays-la-Chapelle, Ferreux, Feuges, Fontaine, Fontaine-les-Grès, Fontaine-Luyères, Fontaine-Mâcon.	1956 - 1958
1445 W 33	Fontette.	1956 - 1958
1445 W 34	Fontvannes, Fosse-Corduan (La), Fouchères, Fralignes, Fravaux, Fresnay, Fresnoy-le-Château.	1956 - 1958
1445 W 35	Granges (Les), Gumery, Gyé-sur-Seine.	1956 - 1958
1445 W 36	Hampigny, Isle-Aubigny, Isle-Aumont, Jasseines, Jaucourt, Javernant, Jessains, Jeugny, Joncreuil, Jully-sur-Sarce, Juvancourt, Juvanzé, Juzanvigny.	1956 - 1958
1445 W 37	Lagesse, Laines-aux-Bois.	1956 - 1958

1445 W 38	Landreville.	1956 - 1958
1445 W 39	Lantages, Lassicourt, Laubressel, Lavau, Lentilles, Lesmont, Lévigny, Lhuître, Lignières.	1956 - 1958
1445 W 40	Lignol-le-Château, Lirey, Loches-sur-Ource (dossiers n° 1 à 40).	1956 - 1958
1445 W 41	Loches-sur-Ource (dossiers n° 41 à 150).	1956 - 1958
1445 W 42	Loches-sur-Ource (dossiers n° 151 à fin), Loge-Plombin (La), Longchamp-sur-Aujon, Longeville, Longpré-le-Sec, Longsols, Louptière-Thénard (La), Lusigny-sur-Barse, Luyères, Macey, Machy.	1956 - 1958
1445 W 43	Magnant, Magnicourt, Magny-Fouchard, Mailly-le-Camp, Maison-lès-Chaource, Maisons-lès-Soulaines, Maizières-lès-Brienne, Maraye-en-Othe, Marnay-sur-Seine, Marolles-lès-Bailly.	1956 - 1958
1445 W 44	Marolles-sous-Lignières, Mathaux, Maupas (Les), Merrey-sur-Arce.	1956 - 1958
1445 W 45	Méry-sur-Seine, Mesnil-la-Comtesse, Mesnil-Saint-Loup, Mesnil-Saint-Père, Mesnil-Sellières, Meurville (dossiers n° 1 à 35).	1956 - 1958
1445 W 46	Meurville (dossiers n° 36 à fin).	1956 - 1958
1445 W 47	Molins-sur-Aube, Montangon, Montaulin, Montceaux-lès-Vaude, Montfey, Montgueux.	1956 - 1958
1445 W 48	Montiéramey, Montier-en-l'Isle, Montigny-les-Monts, Montmartin-le-Haut, Montmorency-Beaufort, Montpothier, Montreuil-sur-Barse, Montsuzain, Morembert, Morvilliers, Motte-Tilly (La), Mousse,sey.	1956 - 1958
1445 W 49	Mussy-sur-Seine, Neuville-sur-Seine (dossiers n° 1 à 50).	1956 - 1958
1445 W 50	Neuville-sur-Seine (dossiers n° 51 à fin), Neuville-sur-Vanne.	1956 - 1958
1445 W 51	Noé-les-Mallets.	1956 - 1958
1445 W 52	Noës-près-Troyes (Les), Nogent-sur-Aube, Nogent-sur-Seine, Nozay, Onjon, Ormes, Orillon, Orvilliers, Ossey-les-Trois-Maisons, Paisy-Cosdon, Pâlis, Pargues, Pars-lès-Chavanges, Pavillon-Sainte-Julie (Le), Payns.	1956 - 1958
1445 W 53	Pel-et-Der, Périgny-la-Rose, Perthes-lès-Brienne, Petit-Mesnil, Piney, Plaines-Saint-Lange, Planty.	1956 - 1958
1445 W 54	Plessis-Barbuse, Plessis-Gamebled, Poivres, Poligny, Polisy, Polisy.	1956 - 1958
1445 W 55	Pont-Sainte-Marie, Pont-sur-Seine, Pougy, Praslin, Précy-Notre-Dame, Précy-Saint-Martin, Premierfait.	1956 - 1958
1445 W 56	Proverville, Prugny, Prusy, Puits-et-Nuisement, Quincey (devenu Ferreux-Quincey), Racines, Radonvilliers, Ramerupt, Rances, Riceys (Les) (dossiers n° 1 à 30).	1956 - 1958
1445 W 57	Riceys (Les) (dossiers n° 31 à 140).	

		1956 - 1958
1445 W 58	Riceys (Les) (dossiers n° 141 à 250).	1956 - 1958
1445 W 59	Riceys (Les) (dossiers n° 251 à fin), Rigny-le-Ferron, Rilly-Sainte-Syre, Rivière-de-Corps (La), Romilly-sur-Seine, Roncenay.	1956 - 1958
1445 W 60	Rosières, Rosnay-l'Hôpital, Rouilly-Sacey, Rouilly-Saint-Loup, Rouvres-les-Vignes.	1956 - 1958
1445 W 61	Rumilly-lès-Vaudes, Saint-André-les-Vergers, Saint-Aubin, Saint-Benoist-sur-Vanne, Saint-Benoît-sur-Seine, Saint-Germain, Saint-Hilaire-sous-Romilly, Saint-Jean-de-Bonneval.	1956 - 1958
1445 W 62	Saint-Julien-les-Villas, Saint-Léger-près-Troyes, Saint-Léger-sous-Brienne, Saint-Léger-sous-Margerie, Saint-Loup-de-Buffigny, Saint-Lyé, Saint-Mards-en-Othe.	1956 - 1958
1445 W 63	Saint-Martin-de-Bossenay, Sainte-Maure, Saint-Mesmin, Saint-Nabord, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Parres-aux-Tertres, Saint-Parres-lès-Vaudes, Saint-Phal, Saint-Pouange.	1956 - 1958
1445 W 64	Sainte-Savine, Saint-Thibault, Saint-Usage, Saulcy.	1956 - 1958
1445 W 65	Saulsotte (La), Savières, Semoine, Soligny-les-Etangs, Sommeval, Soulaines-Dhuys, Souigny, Spoy (dossiers n° 1 à 30).	1956 - 1958
1445 W 66	Spoy (dossiers n° 31 à fin), Thennelières, Thieffrain, Thil, Thors.	1956 - 1958
1445 W 67	Torcy-le-Grand, Torvilliers, Traînel, Trancault, Trannes.	1956 - 1958
1445 W 68	Troyes, Turgy, Unienville, Urville (dossiers n° 1 à 40).	1956 - 1958
1445 W 69	Urville (dossiers n° 41 à fin), Vailly, Vallant-Saint-Georges, Vallentigny.	1956 - 1958
1445 W 70	Vallières, Vanlay, Vauchassis, Vauchonvilliers, Vaudes, Vaupoisson, Vendeuvre-sur-Barse, Vendue-Mignot (La).	1956 - 1958
1445 W 71	Vernonvilliers, Verpillières-sur-Ource, Verrières, Villacerf, Villadin, Ville-aux-Bois (La), Villechétif, Villhardouin.	1956 - 1958
1445 W 72	Villemaur-sur-Vanne, Villemereuil, Villemoiron, Villemorien, Villemoyenne, Villenauxe-la-Grande.	1956 - 1958
1445 W 73	Villeneuve-au-Chemin, Villeneuve-au-Chêne (La), Villeret, Villery, Ville-sous-la-Ferté, Ville-sur-Arce (dossiers n° 1 à 50).	1956 - 1958
1445 W 74	Ville-sur-Arce (dossiers n° 51 à fin), Ville-sur-Terre, Villette-sur-Aube, Villiers-le-Bois.	1956 - 1958
1445 W 75	Villiers-sous-Praslin, Villy-en-Trodes, Villy-le-Bois, Villy-le-Maréchal, Vinets, Vitry-le-Croisé.	1956 - 1958
1445 W 76	Viviers-sur-Artaut, Voigny (dossiers n° 1 à 30).	1956 - 1958

1445 W 77	Voigny (dossiers n° 31 à fin).	1956 - 1958
1445 W 78	Vosnon, Voué, Vougrey, Vulaines, Yèvres-le-Petit.	1956 - 1958
1445 W 79	Ouvrage intitulé "Recensement général du vignoble. Cadastre viticole. Aube et Haute-Marne", édition 1963.	1963 - 1963